



Panne électrique : qui doit payer

Par **DELHAYE Raymond**, le **26/07/2017** à **11:25**

mon compteur électrique disjonctait sans cesse. Etant seul je tentai d'abord de localiser d'où pouvait provenir la panne en agissant sur les coupe-circuit situés dans la chaufferie. Malgré d'incessants va et viens entre la maison et la dite chaufferie, je ne pus trouver l'origine de cette panne.

Je finis donc par demander sur mon initiative et sans avertir ma propriétaire absente à ce moment, l'assistance d'une entreprise à laquelle nous avions, ma propriétaire et moi, l'habitude de solliciter habituellement les services. Non sans mal, la panne fut localisée (le lendemain, à la troisième visite du dépanneur!) venant d'un défaut d'isolement d'une pompe de relevage située dans une fosse des eaux usées.

Notre propriétaire exige que nous payions l'intégralité de la facture, prétextant que son gendre aurait très bien pu lui-même dépanner le soir après son travail)

Quel de nous deux doit payer l'entreprise?

Vous remerciant d'avance.

Par **youris**, le **26/07/2017** à **11:50**

Bonjour,

Si c'est vous qui avez demandé l'intervention de cette entreprise sans accord de votre bailleur, je crains que votre facture reste à votre charge.

Il est curieux qu'en intervenant sur coupe-circuits, vous n'ayez pas pu déterminer le circuit en défaut.

Salutations

Par **janus2fr**, le **26/07/2017** à **13:48**

Bonjour,

Légalement, votre bailleur est dans son droit.

Le locataire qui commande lui-même des travaux "non urgents", même si ces travaux étaient normalement à la charge du bailleur, en supporte le coût.

Seul un accord amiable pourrait faire que votre bailleur participe à ces travaux, mais il n'en a aucune obligation.

Par **DELHAYE Raymond**, le **26/07/2017** à **14:30**

Merci à vous deux de vos réponses!

Je vais donc m'acquitter de ma dette, même si je trouve que le fait de passer une journée (pour le moins!) sans électricité, à cause d'une installation défectueuse, exige d'avoir un accord de la part de la propriétaire (heureusement qu'elle n'était pas partie aux Maldives pour deux mois!). Il y a de plus le risque d'incendie qui n'arrive pas qu'aux autres!

Néanmoins, merci encore et bonne journée à vous.